



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



17 janvier 2012

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle du 16 janvier 2012, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-sept janvier deux-mille-douze (17 janvier 2012) à 17 h à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME La conseillère Nadia Masse
MM Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Robert Bergeron

Étaient absents :

MM. Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. RÉS. 017.01.2012 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De reprendre la séance du 16 janvier 2012 à la suite de son ajournement. Il est 17 h.

Adoptée

4. RÉS. 018.01.2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 17 JANVIER 2012**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Réouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**



5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1. Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Financement par billet;
 - 5.2. Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Adjudication du contrat
 - 5.3. Appui au réseau FADOQ des Laurentides;
6. **Période de questions et réponses**
7. **Levée de la séance**

Adoptée

5.1 **RÉS. 019.01.2012 FINANCEMENT D'UNE PREMIÈRE PARTIE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011-202 POUR UN TOTAL DE 250 000 \$ - FINANCEMENT PAR BILLET**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 2011-202, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billet un montant total de 528 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 528 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2011-202 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	144 600 \$
2014.	149 200 \$
2015.	11 500 \$
2016.	12 100 \$
2017.	12 300 \$ (à payer en 2017)
2017.	198 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Labelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2011-202, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée



5.2 RÉS. 020.01.2012 FINANCEMENT D'UNE PREMIÈRE PARTIE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011-202 POUR UN TOTAL DE 528 000 \$: ADJUDICATION DU CONTRAT

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 24 janvier 2012 au montant de 528 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-202, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

144 600 \$	2.76 %	24 janvier 2013
149 200 \$	2.76 %	24 janvier 2014
11 500 \$	2.76 %	24 janvier 2015
12 100 \$	2.76 %	24 janvier 2016
210 600 \$	2.76 %	24 janvier 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

5.3 RÉS. 021.01.2012 APPUI AU RÉSEAU FADOQ DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique familiale MADA (Municipalité Ami des Aînés);

CONSIDÉRANT QUE le réseau FADOQ des Laurentides est le regroupement des personnes de 50 ans et + sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le réseau FADOQ est un organisme à but non lucratif qui défend les droits collectifs des personnes de 50 ans et +;

CONSIDÉRANT QUE le réseau FADOQ fait la promotion d'un vieillissement actif par l'intégration de saines habitudes de vie auprès de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du réseau FADOQ sont étroitement reliés à notre politique familiale MADA et que nous devons prendre des actions pour mettre cette politique en place :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité :

- ❖ D'appuyer les Jeux d'hiver 50+;
- ❖ De reconnaître le programme Qualité Logi-Être;
- ❖ De devenir membre associé du réseau FADOQ des Laurentides au montant de 125 \$, poste budgétaire 02-70190-970.

Adoptée



6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. **RÉS. 022.01.2012 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée et terminée. Il est 17 h 05.

Adoptée

__(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

__(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

__(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire